

Le FSS et la remise en question de son affiliation à Développement et Paix en quelques lignes

Le Fonds Solidarité Sud (FSS) créé en 2007 est un fonds de dotation dédié au développement des communautés dans les pays du Sud. Il veut soutenir *l'empowerment* des collectivités dans la perspective de la justice sociale, de la démocratie et du développement d'alternatives socio-économiques. Le FSS s'est affilié à Développement et Paix (D&P) en 2007 en raison de son caractère d'organisation citoyenne et de mouvement démocratique travaillant dans la réciprocité avec ses partenaires du Sud et en raison de ses activités d'éducation et de plaidoyer au Québec et au Canada. Les membres du Fonds se sont ensuite constitués en association qui a été incorporée en 2010, ce qui lui confèrait une entité juridique propre pour établir les ententes requises avec Développement et Paix ou tout autre organisation de coopération internationale.

À la suite de divers événements ayant jalonné la vie de Développement et Paix depuis 2009, le FSS a été interpellé quant à la pertinence de son affiliation à D&P. Après deux ans d'échange, d'enquête, de délibération et de soutien au courant progressiste au sein de D&P, le conseil d'administration du Fonds s'est réuni spécifiquement sur cette question début juillet 2011. **Il a fait, à regret, le constat de l'effritement majeur des conditions sur lesquelles s'appuyait l'entente entre le Fonds Solidarité Sud et Développement et Paix.** Le Fonds a alors pris les décisions qui s'imposaient : **cesser ses contributions à D&P et se désaffilier éventuellement.** Ce qui suit résume ce qui a changé à D&P depuis 2009 et présente les dispositions qui permettront au Fonds de poursuivre autrement ses objectifs de développement des communautés au Sud.

Ce qui a changé à Développement et Paix depuis 2009

En 2009, des organismes conservateurs laissent faussement croire que D&P agit au Sud de façon non conforme aux enseignements moraux de l'Église. Des diocèses menacent de retirer leur soutien à D&P. D&P réagit alors timidement mais est exonéré de tout blâme par un comité piloté par la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC). Ce fut cependant l'occasion pour la CECC de renforcer son contrôle sur D&P en demandant la révision de ses projets et de ses partenaires au Sud. **Encore une fois, en 2011**, *Pro life site* dénonce des appuis de D&P à des organisations soit disant déviantes des enseignements de l'Église. La réaction de repli rapidement adoptée par la haute direction de D&P a entraîné trois mesures ce printemps (dans le cadre de sa campagne de collecte annuelle) : l'annulation (par entente avec l'évêque d'Ottawa) de la visite du jésuite mexicain Arriaga dirigeant un centre de défense des droits humains puis le retrait du soutien financier à ce centre; l'exigence envers une organisation partenaire en Sierra Leone qu'elle taise son lien avec une organisation travaillant dans le domaine du VIH-SIDA avec des ex-enfants soldats et des femmes violées; l'exigence pour les membres de D&P de ne plus critiquer publiquement la politique internationale du gouvernement Harper conformément à la demande de deux évêques.

Depuis 2009, force nous est de constater qu'en dépit d'un discours sur la fidélité à sa mission d'origine, D&P s'incline devant le contrôle resserré de la CECC et devant les nouvelles orientations conservatrices du Vatican en matière de coopération internationale stipulant qu'il faut afficher l'identité catholique des

organisations et amorcer un retour vers un travail explicite d'évangélisation en terrain de coopération internationale. En résulte, des conséquences sérieuses quant à ses orientations, son fonctionnement démocratique et son action avec ses partenaires du Sud :

1. Du côté de son orientation générale, le plan stratégique 2011-2016 de D&P indique son choix de renforcer le caractère catholique de l'organisation et affirme sa conformité aux enseignements non seulement sociaux mais moraux de l'Église dans la perspective restrictive actuelle du Vatican.
2. Du côté de son fonctionnement démocratique, D&P s'incline devant l'imposition par la CECC de conditions pour le maintien du soutien financier de l'Église. Les projets appuyés par D&P seront désormais de plus en plus soumis à la CECC et éventuellement à l'approbation écrite des évêques des diocèses du Sud qui sera requise avant financement. De plus, la CECC instaure un comité permanent d'évêques qui devient l'instance avec laquelle D&P doit désormais transiger indépendamment de son Conseil national. Le fonctionnement démocratique et d'abord laïc ayant marqué l'organisme est en partie sabordé.
3. Du côté des liens avec les partenaires, D&P fera de plus en plus le choix de travailler d'abord avec les milieux catholiques tant au Nord qu'au Sud. Par exemple ici au Canada, l'éducation privilégiera les écoles catholiques tandis qu'au Sud, le soutien de D&P se fera d'abord avec les réseaux catholiques. On semble également s'engager de plus en plus dans la voie de la réduction de l'appui aux organisations de défense des droits humains.

Le caractère d'organisation citoyenne autonome empreinte d'oecuménisme ouverte sans conditions aux diverses réalités sociales et culturelles du Sud est donc sérieusement menacé au profit d'un tournant vers une organisation humanitaire orientée vers l'évangélisation dans les pays du Sud.

Reconfiguration de l'action du FSS

Le FSS a maintenu son affiliation à D&P en 2009 car il offrait encore de bonnes garanties de continuité avec ses 42 années antérieures. En 2011, les choses sont différentes : le Fonds ne peut plus cautionner le virage amorcé par la haute direction de D&P, virage qui fait que D&P n'offre plus les conditions qui répondent aux objectifs du FSS. Le FSS poursuivra donc autrement son action.

À la réunion du conseil d'administration du Fonds, il a été décidé de suspendre les contributions à D&P et d'amorcer le processus de désaffiliation entre le Fonds Solidarité Sud et D&P. Nous entrerons sous peu en négociation de façon à régler la transition à l'amiable.

Avec ce choix de l'autonomisation du Fonds, nous confirmons les fondements qui ont guidé jusqu'ici notre engagement en matière de solidarité internationale :

1. Une solidarité dans la **réciprocité** avec les partenaires du Sud : il n'est pas question pour nous de soumettre les partenariats au Sud à des conditionnalités de caractère religieux, moral ou politique;
2. Une solidarité **pluraliste** travaillant à la justice sociale dans un cadre résolument démocratique. Ce qui s'impose face à la montée des fondamentalismes (catholique, musulman, protestant ou autre) ;
3. Une solidarité **indépendante** qui prend distance des orientations et politiques conservatrices tant du côté du gouvernement canadien que du côté de l'Église;
4. Une solidarité de **développement** qui valorise les choix de développement local des communautés du Sud plutôt que l'aide d'urgence.

Nous vous confirmons également que l'expérience de solidarité internationale et les liens que nous avons avec des organisations du Sud et d'autres organisations de solidarité internationale ici même au Québec pour plusieurs d'entre nous vont permettre un travail concret de soutien à des projets au Sud sur la base de ces principes.

Pour toute question concernant la démarche en cours, vous pouvez entrer en communication avec nous à l'adresse courriel suivante : louis.favreau@uqo.ca ou lucie.frechette@uqo.ca ou au numéro de téléphone suivant : 450-446-9670.

Les membres du CA du Fonds Solidarité Sud

Louis Favreau, président, Outaouais

Lucie Fréchette, conseillère, Outaouais

Gabriel Gaudet, conseiller et avocat du Fonds, Granby

Sylvie Brassard, vice-présidente, Saguenay

Louis Pilote, conseiller, Saguenay

René Lachapelle, secrétaire, Sorel

Réjean Matthieu, conseiller, Montréal

Ernesto Molina, conseiller, Estrie

Août 2011